

La Réunion, innover pour émerger

Synthèse

Dans un contexte où La Réunion se pose la question du nouveau « modèle économique » qu'elle souhaite développer, le think tank #Outre-Mer souhaite mettre en exergue une voie potentielle de relance de l'activité, avec fort effet d'entraînement et de notoriété mobilisatrice : L'innovation, dans sa conception disruptive parfois, mais plus aisément dans sa version « développement-adaptation », peut permettre à ce territoire de jouer un vrai rôle, reconnu et valorisé, dans la captation des savoir-faire mondiaux disponibles, pour les appliquer, avec les transformations utiles, aux environnements tropicaux et/ou insulaires.

Cette différenciation, qui permettrait de « sortir par le haut » de la quête permanente de l'égalité octroyée, nécessite une bonne concertation et une coordination efficace entre les principaux interlocuteurs concernés : les collectivités locales pour cultiver le terreau des entreprises innovantes, le secteur privé pour générer les initiatives prometteuses, et l'État (y compris la BPI) pour assurer un cadre financier visible, attractif et stable dans la durée, en permettant notamment à la recherche nationale de trouver un intérêt à s'impliquer Outre-Mer.

Considérée comme un DOM qui a franchi des étapes de développement encourageantes au cours des dernières décennies, La Réunion se met néanmoins à douter de sa capacité à poursuivre sur la même lancée. Les discours politiques et économiques font maintenant régulièrement référence à un « nouveau modèle économique » dont les contours restent aussi imprécis que divers.

L'objectif de la présente fiche n'est pas de construire cet éventuel « nouveau modèle », mais de mettre l'accent sur un aspect insuffisamment développé d'un rebond mobilisateur pour le territoire, en l'occurrence sa capacité à devenir un lieu de création et de projection de savoir-faire liés aux contextes tropicaux et/ou insulaires.

Une situation contrastée

Longtemps championne de la croissance démographique, La Réunion a nettement calmé son évolution. Son taux de natalité est redescendu à 16 pour mille habitants (métropole 11,2), son taux synthétique de fécondité à 2,4 enfants par femme (métropole moins de 2) et l'accroissement naturel est maintenant inférieur à 10 000 habitants par an avec environ 14 000 naissances par an. Compte tenu d'un solde migratoire devenu négatif, le taux de croissance moyen de la population est contenu à 0,6 % par an pour une population de l'ordre de 870 000 habitants. Les perspectives sont donc une plus faible croissance démographique avec un vieillissement significatif de la population.

Jusqu'à la crise de 2009, le taux de croissance du PIB a été durablement supérieur à 3,5 %. Il s'est progressivement effondré en 2009 pour revenir à 3 % en 2014 et, semble-t-il, se maintenir proche de ce niveau aujourd'hui. Le PIB par habitant reste néanmoins encore largement inférieur à celui de métropole (moins des deux tiers, 22 000 € par habitant pour environ 33 000 €, proche de celui de la Guadeloupe et de la Martinique). Le pouvoir d'achat (revenu disponible par habitant) est mieux positionné à 84 % de celui de métropole. L'indicateur de développement humain (IDH) situe La Réunion aux alentours de la 50^e place, alors que celui de la France pointe à la 14^e.

Parmi les statistiques significatives, signalons un très fort déséquilibre de la balance commerciale hors services (taux de couverture de l'ordre de 6 %) et un écart de prix par rapport à la métropole de l'ordre de 7,1 % en écart de Fisher.

Le taux de chômage figure aussi dans les statistiques peu favorables : il évolue entre 22 et 30 % (au sens de l'enquête emploi de l'INSEE) et frappe particulièrement les 15-24 ans (44 % en, 2016).

Enfin il n'est pas inintéressant de constater que le taux de création d'entreprises à La Réunion (12 %) est assez comparable à celui de métropole (13 %) avec une distribution qui favorise les très petites entreprises et une très faible proportion d'ETI (plus de 500 salariés).

Un projet de territoire ?

Il est utile de se poser la question de savoir si ce territoire a une vision claire de ce qu'il recherche et s'il a mis en place un projet partagé par les instances dirigeantes et la population, susceptible d'entraîner les énergies vers un but commun.

Il existe en effet un certain nombre de documents à vocation stratégique, établis par les autorités habilitées, mais dont le caractère connu et partagé peut paraître discutable. Parmi cette relative abondance, signalons :

- *un projet régional pour la réussite réunionnaise*. Ce document établi par le Conseil régional à l'occasion du récent renouvellement de sa composition avait vocation à structurer l'action de la collectivité jusqu'en 2021. Il affirme la nécessité de changer de modèle en s'appuyant sur sept piliers identifiés :

- le passeport de la réussite, orienté sur la formation ;
- la deuxième génération des grands chantiers, pour relancer la commande publique et améliorer le cadre de vie ;
- libérer les entreprises, libérer les énergies, pour la promotion de l'activité et de l'emploi ;
- libérer la terre réunionnaise, avec une orientation ressources naturelles et énergie ;
- notre identité, notre culture, notre fierté, pour la culture et le sport ;
- plus d'égalité des chances pour les familles, avec des actions sur l'illettrisme, la vie chère, la santé ou le numérique ;
- cap sur le monde, cap sur l'océan Indien, pour une meilleure ouverture de l'île sur son environnement.

Ce document constitue un recueil d'intentions qui, bien que rappelé régulièrement par les instances régionales, ne semble pas encore avoir été intégré par la population comme un cadre stratégique impératif ;

- *le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII)*. Issu des prescriptions de la loi NOTRe, ce document a vocation à matérialiser le fait que la collectivité régionale devient « la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ». Ce cadre doit traiter les orientations de la mandature dans sept champs : les aides aux entreprises, l'investissement immobilier, l'attractivité du territoire, l'internationalisation, l'innovation, l'économie sociale et solidaire et l'égalité professionnelle hommes-femmes. Ce document, élaboré et voté par la Région, a souhaité, dans un temps contraint, impliquer les acteurs et identifier les domaines susceptibles de permettre à La Réunion de se différencier grâce à des orientations « englobantes » et des interventions rationalisées.

Ce travail assez complet, dans la tradition des documents stratégiques assez formels, a le mérite de mettre l'accent, à de nombreuses reprises, sur la volonté de différenciation et donc de cultiver l'innovation comme une impérieuse nécessité.

- *De nombreux autres documents à vocation stratégique* sont disponibles et censés préciser le modèle de développement réunionnais. Citons, non limitativement :

- le contrat de plan Etat-Région,
- les programmes opérationnels européens,
- la stratégie de spécialisation intelligente,

et au moins une douzaine d'autres documents stratégiques divers, plus spécialisés.

Certes, abondance de biens ne nuit pas, mais peut-on tirer de cette grande diversité que La Réunion sait de façon très claire ce qu'elle veut et que la population adhère à un plan qu'elle a intégré et approuvé dans sa majorité ? Sans doute non, et il manque une affirmation claire, ordonnée, documentée, et compréhensible par tous, du chemin qui est proposé au territoire pour la décennie à venir.

La présente fiche n'a pas pour objet de combler cette lacune, mais simplement d'extraire de la forêt de priorités potentielles une orientation dont on peut penser qu'elle pourrait particulièrement convenir à La Réunion en l'état actuel de ses capacités.

Innovation, adaptation, une sortie par le haut

La Réunion a, certes, beaucoup progressé au cours des dernières décennies, et notamment sur ce qui concerne la disponibilité d'infrastructures relativement performantes : routes, port, aéroport, électricité, captage et distribution de l'eau, ont atteint un niveau de qualité significatif. Le numérique lui-même progresse à pas de géant et on peut penser que sous 3 ou 4 ans l'ensemble du territoire sera câblé et accessible au haut débit, pour peu qu'on résolve rapidement le problème des « gros tuyaux » d'accès internationaux, ce qui est tout à fait à la portée...

Le niveau de formation de la population s'est considérablement amélioré et la proportion de jeunes diplômés a progressé très rapidement. Certes, on déplore un nombre important d'illettrés (115 000 personnes) et l'école continue malheureusement à alimenter ce contingent chaque année. La formation professionnelle connaît des dysfonctionnements réels et pourrait s'améliorer rapidement pour mieux correspondre aux besoins recensés : certains secteurs (les TIC par exemple) sont en tension et un effort particulier doit être fait pour diversifier les formations techniques post-bac.

La mutation de l'économie vers les services, notamment publics, s'est accélérée et les métiers traditionnels (BTP, agro-nutrition...) ont perdu une partie de leur attractivité au profit du commerce et du négoce.

Enfin, la mondialisation s'est invitée dans tous les secteurs d'activité. De ce fait les métiers de vente de produits locaux sont menacés et cherchent à s'adapter, ou à se protéger pour répondre aux nouvelles règles d'un marché largement ouvert aux flux internationaux.

Dans ce contexte, les territoires domiens ont cherché à asseoir leur développement sur la recherche de l'égalité avec la métropole (et tout récemment à l'occasion de la loi EROM) : est-ce suffisant pour émerger comme des lieux équilibrés, participant à la richesse nationale à due concurrence de leur poids démographique ? Sans doute pas. Quand elle est conçue comme une capacité à faire comme la métropole, l'égalité réelle peut paraître une chimère derrière laquelle on peut courir indéfiniment.

La différenciation est probablement une voie à cultiver car, outre son caractère indispensable sur le plan économique, elle revêt une dimension valorisante propre à générer un entraînement collectif intéressant.

Si l'on examine les champs d'activité accessibles à cette orientation, et pour reprendre la matrice du BCG, il ne peut pas s'agir d'activités de volume où le prix fait la loi. Par ailleurs, il peut de moins en moins s'agir d'activités qui s'abritent derrière les barrières de

fragmentation, car la facilitation des échanges comme les réglementations internationales ou européennes, acceptent difficilement ces protections, même si l'outre-mer peut encore bénéficier d'une certaine tolérance en la matière (cf octroi de mer).

Dans son environnement, La Réunion peut compter sur quelques avantages comparatifs encore disponibles : sa capacité à investir, sa possibilité de mobiliser facilement des savoir-faire nationaux ou internationaux intenses en formation ou technicité et un contexte financièrement favorable à l'innovation, pour peu que soient mobilisés correctement les dispositifs existants.

Il y a donc là une possibilité de « sortie par le haut » de la quête permanente de l'égalité octroyée. Certes cela ne réglera pas le problème des nombreuses personnes qui ne pourront pas répondre aux contraintes de la modernité professionnelle : des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement devront durablement être conservés, mais le fait que La Réunion devienne visible et conquérante peut fonctionner comme un espoir pour les enfants de ceux que la vie n'a pas favorisés.

C'est pourquoi il ne s'agit pas de faire « comme les autres » : La Réunion risquerait dans ce cas d'être toujours soit trop petite, soit trop tardive, soit trop faible, par rapport aux grands du marché économique. Il s'agit plutôt de focaliser sur les activités dites de spécialité qui sont assises sur des brevets ou des savoir-faire spécifiques. **L'innovation disruptive** est la voie royale dans ce cadre, mais elle nécessite souvent une grande puissance de recherche fondamentale ou de recherches développement, ce qui peut paraître hors d'atteinte pour un petit territoire. Il ne faut pas exclure que des trouvailles puissent être constatées, mais pour être réaliste, la masse critique de recherche disponible ou mobilisable sur le territoire rend ce cas de figure sinon hypothétique, du moins relativement rare.

En revanche, la recherche adaptation peut constituer une voie particulièrement opportune. **L'innovation d'adaptation** concernerait la capacité de capter les savoir-faire mondiaux disponibles pour les appliquer, avec les transformations utiles, aux environnements tropicaux et/ou insulaires. On peut alors déterminer deux types d'adaptations :

- celles qui ont pour nature d'être implantées, après évolutions plus ou moins lourdes, sur le territoire de l'île, sans vocation particulière à être exportées ;
- celles qui ont pour vocation, une fois expérimentées sur l'île, à être exportées sur des territoires connaissant des conditions comparables. Ce sont évidemment les plus intéressantes et à ce titre, elles doivent faire l'objet d'un soutien particulier.

La notoriété, et donc la visibilité, que peuvent donner à l'île des succès de cette nature ont bien évidemment des retombées économiques, mais aussi, et ça n'est pas le moindre de leur intérêt, des conséquences de valorisation et de fierté sociale propices à favoriser l'entrain collectif.

Existe-t-il des secteurs sur lesquels La Réunion a une chance raisonnable de jouer sa carte ainsi caractérisée ?

- **le numérique** est évidemment un point d'application privilégié dans la mesure où la distance y est largement abolie. Dans ce domaine, l'innovation peut y être d'adaptation, mais aussi disruptive dans la mesure où la nécessité de masse critique n'a pas le même poids que dans d'autres domaines. Les obstacles à lever sont accessibles, il s'agit de la promotion de la

construction d'un ou plusieurs gros « tuyaux » de raccordement et d'une accélération de l'effort de formation de techniciens ;

- **le tourisme** pour peu qu'il soit capable de se différencier et de mettre en marché des produits atypiques et chargés en adaptations au contexte ;
- **les produits bio-sourcés** pour exploiter la richesse existante dans l'île ou dans son environnement, sur des créations de plus en plus sophistiquées ;
- **l'énergie et l'environnement** (cf l'île verte) où les progrès obtenus en contexte économiquement protégé sont susceptibles d'être dupliqués dans les zones comparables ;
- **l'économie circulaire** en zone insulaire peut générer quelques belles initiatives dans la mesure où l'obligation de traiter localement les déchets et autres effluents peut dynamiser la recherche-développement adaptée.

D'autres secteurs, comme **le bâti tropical**, peuvent intéresser toutes les situations non représentatives des marchés internationaux traditionnels, qui sont fortement concurrentiels, mais souvent peu ajustés au contexte.

Quels résultats attendus ?

- Un rééquilibrage progressif recherche publique-recherche privée, indispensable pour dynamiser la création d'entreprises innovantes.
- La multiplication par quatre, soit environ 200, des start-ups ou équivalent, susceptibles d'émerger et de se transformer en entreprises viables. Les retombées en termes d'emplois peuvent être évaluées à 1000 ou 2000 sur 5 ans.
- Une rénovation vigoureuse du tissu économique traditionnel de La Réunion qui, actuellement, risque de se faire progressivement absorber par les grandes unités internationales dont la stratégie n'est pas obligatoirement de produire localement.
- La création de perspectives attractives pour les jeunes diplômés à qui le microcosme économique actuel ne propose pas beaucoup de voies d'excellence.
- Une notoriété nouvelle pour La Réunion qui la positionnerait comme la spécialiste de l'innovation-adaptation en milieu insulaire et/ou tropical, avec l'effet d'entraînement que cela représente pour l'ensemble de la société.

Comment s'organiser ?

La visibilité et la durée constituent des prérequis. Même lorsque l'on se plonge dans l'innovation, s'appuyer sur des conditions d'exercice stables est indispensable. Celui qui investit dans une recherche-développement doit pouvoir compter sur un dispositif d'accompagnement stable, dont les règles du jeu ne changent pas au gré d'un « raboutage » ou d'un changement de priorité intempestif. Une visibilité d'une dizaine d'années est donc indispensable pour générer un terrain fertile et productif.

La simplicité, la fluidité et la transparence d'accès aux systèmes de soutien est aussi une condition impérieuse pour éviter que les innovateurs se découragent et pour qu'ils consacrent l'essentiel de leur temps à créer plutôt qu'à courir après des financements

aléatoires ou complexes, gérés par des administrateurs dont parfois la motivation principale est de ne pas prendre de risques.

Le droit à l'échec doit faire partie de la panoplie à disposition de l'innovateur. Echouer, c'est apprendre comme l'ont si bien intégré certains pays anglo-saxons.

Qui est particulièrement concerné ?

La collectivité régionale a manifesté à de nombreuses reprises son intention de s'investir dans la recherche. Toutefois le niveau des dépenses de ce type sur le territoire reste modeste : de l'ordre de 0,7 % du PIB régional pour 2,2 % pour la France entière et jusqu'à 3 à 5 % pour les régions ou les pays en pointe. Certes la dépense pour l'innovation ne se décrète pas, mais le cadre mis en place, notamment avec le soutien des fonds européens, peut être plus ou moins engageant.

Au niveau de l'intervention de l'**État**, un certain scepticisme a longtemps prévalu à l'égard de la capacité d'un territoire ultramarin de jouer un rôle dans le grand monde de la recherche/développement/adaptation. Il semble qu'une évolution se soit produite qui permette d'utiliser les dispositifs existants sans risquer d'être montré du doigt comme gaspilleur potentiel des fonds publics.

De la même façon, **Oseo** et maintenant la **BPI** sont venus outre-mer en traînant des pieds. La situation a officiellement changé, mais de très nombreuses mesures figurant dans le répertoire des interventions potentielles de la BPI n'ont pas encore fait l'objet de mise en œuvre, même si, en théorie, elles sont ouvertes pour les acteurs de l'innovation à La Réunion et en outre-mer en général.

Le **secteur privé** lui-même s'est contenté historiquement d'appliquer ses efforts de recherche-développement à la résolution de problèmes d'exploitation de ses entreprises. L'ouverture à d'autres opportunités se dessine, notamment dans le domaine des TIC ou le souci de l'innovation a largement perfusé. Toutefois la faiblesse du nombre d'entreprises significatives ne facilite pas les investissements de cette nature et la masse critique nécessaire est souvent insuffisante.

Concrètement, que faut-il mettre en œuvre ?

Cultiver le terreau des entreprises innovantes en démarrage ou en développement. Cela passe :

- par une multiplication des sites de co-working pour habituer les start-ups à travailler ensemble. Outre les établissements existants du fait d'initiatives parapubliques (SEMIR, CCIR...) le secteur privé s'est lancé et des entreprises importantes au niveau local (CRCAR, CBO...) accroissent significativement les capacités d'accueil ;
- par un quadruplement (au moins) des capacités quantitatives actuelles d'incubation (seulement dix entreprises par an actuellement) ;
- par l'implantation de plusieurs accélérateurs avec une mise en place de crédits conséquents et facilement accessibles pour l'amorçage ;
- par la multiplication des fabs-labs et leur implantation partout sur le territoire ;

- par la mise en place d'un système de veille performant, à l'entière disposition des innovateurs.

Ces différentes propositions ressortent de la compétence des interlocuteurs locaux avec d'éventuelles interventions du FEDER et des collectivités locales.

Préciser et renforcer les mesures financières d'attractivité du territoire.

- Le CIR (crédit impôt recherche) outre-mer a été porté à 50 % (au lieu de 30 % en métropole). Un effort complémentaire (60 ou 65 %) pour les recherches développement susceptibles de déboucher sur des marchés extérieurs pourrait être engagé.
Par ailleurs et pour renforcer la masse critique nécessaire, une recherche d'implantation de grands laboratoires nationaux pourrait être favorisée en déplaçant le montant du CIR financé à 30 % en métropole (100 M€) pour les investissements de recherche réalisés outre-mer. Si cette évolution se concrétisait, un rapide changement d'ambition pourrait se manifester à La Réunion.
- Le CII (crédit d'impôt innovation) pourrait de la même façon être porté à 50 % au lieu de 40 % pour les innovations vendables à l'extérieur de l'île.
- Le renforcement des fonds propres des entreprises concernées (à l'IS ou à l'IR) pourrait faire l'objet d'un traitement favorable, de type crédit d'impôt, appliqué au réinvestissement des résultats en interne ou par intervenant extérieur.
- Une approche du coût du travail devrait tenir compte de la structure particulière des salaires dans ce domaine, plus élevés que dans des secteurs traditionnels compte tenu du niveau important de formation exigé. Pour les exonérations de charges sociales, la dégressivité ne devrait pas intervenir avant 4,5 SMIC et aller au moins jusqu'à 5 SMIC.
- Un balayage des interventions potentielles de la BPI doit être réalisé pour mettre en application ce qui peut l'être, en particulier en ce qui concerne les garanties et les fonds d'amorçage. Le montant ridicule des interventions actuelles dans le domaine de l'innovation ne peut correspondre ni aux besoins des opérateurs ni aux capacités de la BPI. Une complémentarité avec la Région permettrait sans doute de rendre l'ensemble plus performant.

Les mesures ci-dessus sont de la compétence de l'État.

Favoriser une mobilité tous azimuts des personnes et des biens.

- Le monde de l'innovation n'a pas de frontières et le frottement de ses acteurs répartis dans le monde est fondamental. Seront donc recherchées toutes les occasions de contact avec des structures ou des individus extérieurs à l'île susceptibles de faire progresser la pertinence des recherches menées. Une sorte d'Erasmus de l'innovateur pourrait être conçu et développé. Certes, le risque existe de voir les innovateurs quitter le territoire, mais ce prix à payer est largement compensé par l'enrichissement que procure la confrontation externe et la visibilité que donne au territoire l'émergence d'entreprises reconnues.

- Dans la gamme de la rencontre productive, il est indispensable de créer et de rendre attractives (prise en charge de préoccupations matérielles, convivialité...) des résidences de chercheurs pour permettre à la recherche locale de bénéficier de travaux réalisés ailleurs et de franchir, de ce fait, plus rapidement les étapes de la pertinence scientifique.

Ces dispositions ressortent majoritairement de la compétence des autorités locales, avec éventuellement un concours de l'État et des fonds européens.

Contrôle-évaluation

Le contrôle local et l'évaluation de la bonne mise en œuvre pourraient être assurés par la structure indépendante que les autorités locales de La Réunion envisagent de mettre en œuvre pour l'évaluation des politiques publiques. Un suivi statistique annuel pourrait être assuré par les organismes en charge de l'accompagnement des innovateurs.

Le contrôle et l'évaluation nationale pourraient être assurés par une mission de l'IGF et ou de l'IGA pendant la première période de 5 ans.